

Choix décisifs et imminents



La concertation pour la refondation de l'École vient de s'achever et le Ministre a annoncé au dernier Conseil supérieur de l'Éducation qu'il présenterait, le 11 octobre, les principaux axes du projet de loi qui sera discuté au parlement cet automne et voté fin Décembre 2012.

Plusieurs scénarios sont sur la table, aussi bien pour le nouvel acte de décentralisation que pour le SPO.

L'audience au MEN

Le Snes a été reçu le 20 septembre par D. Assouline, chargé de mission sur l'orientation et la formation professionnelle. Cette audience a permis de clarifier le contenu de notre travail et les enjeux que comporte cette volonté de régionalisation de la chaîne formation/orientation/insertion.

Pas de transfert des personnels, mais.....

Notre interlocuteur a immédiatement cherché à rassurer, sur la portée des engagements signés le 12 Septembre par le premier Ministre et le président de l'ARF et a réaffirmé qu'il n'était pas question de transfert des personnels. C'est déjà un point positif mais le problème porte clairement sur la nature de nos missions, de notre formation et du devenir des CIO. Ces questions sont complètement liées au sort qui sera réservé au SPOTLV, mis en place par le DIO, à la définition du périmètre qui sera attribué au Service public régional de l'orientation, ainsi qu'au niveau d'engagement de l'État sur le champ de l'orientation.

Un rapport sur le SPOTLV, conduit par l'IGAS, l'IGER et L'IGEN sera rendu public mi octobre. Le bilan est apparemment jugé peu glorieux. Il est probable que le site « orientation pour tous », fort peu utilisé, soit abandonné, au profit d'un centre de ressources qui mettrait en synergie les différents outils déjà existants. .

1 octobre 2012

Sommaire :

- *Audience au MEN*
- *Consultation : Premiers bilans*
- *Les choix du Ministre*
- *Se faire entendre!*

Consultez

Sur le site du SNES

[WWW.snes.edu/nosm%C3%A9tiers/copsyet dcio](http://WWW.snes.edu/nosm%C3%A9tiers/copsyet%20dcio)

Les déclarations lors des ateliers

Les contributions

Les communiqués de presse

Avec le « vieux » on ne fait pas de neuf! Remise à plat des PIOFM !

le MEN ne semble pas avoir envisagé de transformer les PIOFM, ni de revenir sur les conventions imposées aux collègues dans les académies. Nous avons par de nombreux exemples, démontré les conséquences de ces regroupements sur les missions des conseillers d'orientation-psychologues et sur les conditions d'exercice concrètes dans les CIO.

L'abandon de l'actuel cahier des charges et de l'obligation pour les CIO de passer par des conventions locales, est toujours pour nous, à l'ordre du jour, de même que l'arrêt des fermetures de CIO, contre lesquelles, le MEN n'a encore rien fait.

Si l'orientation scolaire reste bien de la responsabilité de l'Etat, dans le cadre d'une action éducative qui prend bien en compte l'évolution des jeunes, la place des co-psy, est néanmoins posée, au travers du financement des CIO.

Une régionalisation des missions et des conditions d'exercice

Le MEN prend acte que les Conseils généraux se désengagent, mais l'absence de crédits paraît interdire, la possibilité pour l'EN de reprendre le financement des CIO. Dès lors que les Régions auraient en charge les frais d'investissement, de fonctionnement et d'équipement, notre interlocuteur a fini par convenir qu'il y aurait forcément des contreparties.

Les Régions revendiquent une légitimité républicaine sur la formation des jeunes, hors du système scolaire et veulent disposer d'un outil régional. Or, les CIO sont des lieux de proximité dans les bassins d'emploi. Cette décision est évidemment liée à la demande des Régions, de contrôler la carte des formations professionnelles et technologiques initiales.

L'argument porte sur les prétendues possibilités de prévoir les gisements d'emploi et les nouveaux métiers, au niveau régional, et de jouer la carte du redressement productif.

Mais les Régions ont-elles véritablement les outils de prévision adéquats dans le contexte et, les auraient elles, comment conduire une même politique éducative et non 26, dans ce nouveau cadre ? Comment ne pas enfermer les jeunes dans une carte des formations dépendant des priorités locales, dont nul ne sait, si elles seront toujours pertinentes à leur sortie de l'Ecole ? Comment enfin, question cruciale pour nous, être certain que les jeunes plébisciteront les formations professionnelles que la Région aura décidé d'implanter et comment s'en donnera-t-elle les moyens ?

Beaucoup d'illusions persistent dans ce domaine,. N'oublions pas que le MEDEF demande clairement la création d'un nouveau métier, celui de conseiller professionnel et que cette possibilité est actuellement étudiée par le MEN au travers de la modification de notre formation !



Concertations pour l'Ecole: Premier Bilan

Deux approches clivées

Lors des discussions du groupe de travail sur le SPO, une différence de positionnement majeure est apparue : D'une part ceux qui, comme le SNES (FSU), considèrent que l'orientation scolaire en formation initiale relève de la mission de l'EN, qu'elle a une spécificité, liée au développement psychologique et social à l'adolescence, que le « conseil » ne peut être assuré que par des conseillers d'orientation-psychologues dans les établissements scolaires et les CIO, repositionnés clairement comme ayant une fonction institutionnelle ; d'autre part, ceux qui pensent, comme le Sgen-cfdt, que le « conseil en orientation » obéit aux mêmes problématiques à tout âge, qu'il ne faut pas séparer la formation initiale de la vie professionnelle et que les CIO doivent s'engager fortement dans le SPO Régionalisé.

Si la démarche éducative fait consensus, pour les premiers elle se traduit par les possibilités concrètes pour les copsy et pour les équipes, de mettre en place des projets interdisciplinaires, tandis que pour les seconds elle peut passer par plus d'implication des enseignants et la création d'une fonction de « référent » voir une certification spécifique.

Trois scénarios pour le SPO

Deux versions Régionalisées : le Service public Régional d'Orientation

* **Une version totalement régionalisée** Le SPRO serait au plus près des territoires, soutien de l'économie et de l'aménagement du territoire. Il serait responsable de la mise en cohérence des différentes actions. Il regrouperait sous le pilotage régional, des personnels issus des différentes structures, fonctionnaires, dont les copsy et DCIO et d'autres services publics, mais également des associations et organisme, Les CIO seraient rapatriés dans les maisons communes ou espaces métiers.

Une version régionalisée avec affichage national ; Tout en reconnaissant la spécificité de l'orientation scolaire, il y aurait mise en réseau des différents dispositifs. Les copsy seraient présentés comme les spécialistes de l'orientation scolaire, interface avec les autres services, mais les CIO liés aux autres partenaires par le biais de contrats d'objectifs que chaque région fixerait avec le Rectorat. Ceci conduirait les copsy et les DCIO à assurer des actions jugées prioritaires du point de vue de la politique régionale (forum, actions en direction de publics ciblés, accueil dans des maisons communes....) Les CIO seraient à plus ou moins court terme, regroupés avec les autres structures dans des espaces métiers, et autres cités vitrines, pour éviter les doublons .

***Une version préservant les CIO et le service dans l'éducation nationale**

Dans cette hypothèse, le SPRO ne concernerait que les salariés. L'état doit rester garant de l'égalité de traitement des élèves devant l'orientation, alors qu'un pilotage régional contiendrait des risques de localisme et de territorialisme. De plus, le nombre très insuffisant de copsy, rend de facto impossible la participation à un SPRO régionalisé. ,



La spécificité du travail en collège et en lycée en lien avec la réussite scolaire et la prévention du décrochage serait alors reconnue comme prioritaires. Le recouvrement avec le SPRO, pourrait se faire pour les jeunes sans solution et ayant déjà décroché, dans le cadre des plateformes d'appui au décrochage. Ceci ne nécessiterait pas de labellisation, ni des personnels, ni des services. Les CIO, au sein de l'EN, pourrait voir reconnus leur implication dans l'animation de « plateformes d'appui aux décrocheurs » redéfinies et dans la coordination des différents partenaires intervenant sur ces publics.

Les choix du Ministre

Entre ces différents scénarios que va choisir le Ministre ? Quel sera le poids des contraintes financières ? Le recours aux Régions pour financer les CIO et aux associations pour le « coaching en orientation » à l'intérieur des établissements, constituent des réponses immédiates mais dont les conséquences sur la conception même de l'orientation scolaire seront redoutables.

Comment soutenir que l'engagement dans un SPO Régional permettra encore aux copsy de remplir leurs missions dans les établissements scolaires, en amont des décisions ? Comment défendre un statut de psychologue alors que les référentiels métiers des autres partenaires sont ceux de conseiller en insertion professionnelle ? Comment éviter que le conseil auprès des jeunes ne se transforme en « manipulation douce » en fonction d'injonctions territoriales fortes ? Comment faire en sorte que la « régionalisation de l'orientation » ne soit pas avant tout considérée comme un pion sur l'échiquier de la décentralisation indépendamment de la réalité du travail sur le terrain ?

Ce sont des questions cruciales pour l'avenir du métier et des services.



Un seul moyen : se faire entendre

Il faut informer largement les collègues et débattre des différents scénarios proposés. Le SNES, la CGT et SUD ont appelé conjointement à organiser des réunions académiques sous forme d'heures mensuelles d'information syndicales.

Le SNES organise le 25 octobre à Paris les Etats généraux du second degré

Première quinzaine d'octobre : réunion des sections d'établissements et de leurs représentants à l'initiative des Sections départementales ou académiques pour rédiger une synthèse des revendications et désigner les délégués (3-5) à la journée de synthèse nationale. Les copsy et les DCIO doivent y être présents afin d'expliquer aux enseignants les scénarios et les enjeux et d'exprimer collectivement ce qu'ils souhaitent: La vérité sur le fonctionnement actuel des CIO, sur les postes, l'entrée d'associations dans les établissements, les effets des labellisations sur les conditions de travail. Tout ceci doit faire l'objet de rédaction de cahiers revendicatifs..

• **Jeudi 25 octobre : journée de synthèse nationale** des cahiers de revendications à Paris, au théâtre du Gymnase. Cette journée a un double objectif : donner une importante visibilité médiatique à notre démarche et permettre l'expression directe des collègues

• **Début novembre : publication d'un document de synthèse des Etats généraux** notamment à l'occasion du Salon de l'Éducation (22-25 novembre 2012)

Il faut peser sur la future loi d'orientation afin de construire ensemble, une Ecole davantage porteuse d'espérance, à la fois pour les jeunes et pour les personnels.